

Droits d'inscription 2019-2020

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement.

Les tarifs suivants s'appliquent aux étudiant·e·s de nationalité belge, UE ou Non U.E. assimilé·e·s aux belges (sauf cas particuliers pour lesquels une information précise pourra être fournie par le gestionnaire de dossier au Service des inscriptions : voir <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/contacts.html>).

Inscription principale	<u>Total</u>
→ Droits normaux*	835,00 €
→ Droits intermédiaires (tarif social UCLouvain)	485,00 €
→ Droits intermédiaires (revenus modestes)	374,00 €

Allègement

→ Droits normaux*	Au crédit**
-------------------	--------------------

Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)
Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur en hautes écoles (CAPAES)
Autre finalité d'un même master 120 crédits

→ Droits normaux*	279,00 €
→ Droits intermédiaires (revenus modestes)	237,00 €

Cas particulier de certains masters de spécialisation du secteur de la santé

Acquisition de 0 à 120 crédits:

→ Droits normaux*	485,00 €
→ Droits intermédiaires (revenus modestes)	374,00 €

Au-delà de 120 crédits acquis :

→ Droits normaux*	66,00 €
→ Revenus modestes	0,00 €

Inscription complémentaire

- Droits normaux* 247,00 €
 - Droits intermédiaires (revenus modestes) 237,00 €
-

Inscription au solde d'un maximum de 15 crédits (fin de 1^{er} cycle)Si inscription en complément d'une inscription en master dans une institution de la CFB

- Droits normaux* 0,00 €
 - Droits intermédiaires (revenus modestes) 0,00 €
-

Doctorat et formation doctorale1^{ère} année d'inscription (voir inscription principale ci-dessus)Années suivantes

- Droits normaux 66,00 €
 - Boursiers (DGCD) 0,00 €
-

Certificat de recherche 280,00 €

Cours ILV (par cours de langues vivantes) (Tarifs susceptibles d'être modifiés en 2019-2020)

- Inscription principale 230,00 €
 - Inscription secondaire 90,00 €
-

Cours isolé(s)

- 1 à 10 crédits 139,20 €
 - + de 10 crédits 13,92 €/crédit
-

Certificat universitaire (9 CE)

- Inscription principale 60 crédits 1 065,00 €
 - Disposition spéciale (§) 800,00 €
 - Droits intermédiaires (tarif social UCLouvain) 480,00 €
 - Inscription secondaire 60 crédits 235,00 €
 - Droits intermédiaires (tarif social UCLouvain) 120,00 €
 - Inscription principale 30 crédits 533,00 €
 - Inscription secondaire 30 crédits 235,00 €
-

Certificat de compétence médicale (2 CE)

Inscription principale	209,00 €
Inscription secondaire	143,00 €

Examens

Jury d'enseignement universitaire	384,00 €
Examen de maîtrise de la langue française	50,00 €
Examen d'admission universitaire	132,00 €
Examen spécial d'admission en sciences appliquées	50,00 €

Les frais d'inscription (66,00 €) sont inclus dans les droits d'inscription et reprennent, notamment, le rôle, les examens, la prime d'assurance contre les accidents corporels, la quote-part destinée au fonds médico-social, les frais de reprographie, le coût de la carte d'étudiant.

* Ce montant est ramené à 0,00 € pour les étudiants qui bénéficient d'une allocation d'études de la Communauté française.

** Le montant par crédit est défini par les droits d'inscription correspondant à la situation de l'étudiant divisés par le nombre de crédits du programme d'études (60 crédits ou 30 crédits).

Certains certificats universitaires font l'objet d'une tarification particulière (Ex : Certificats universitaires, Formation continue, Certificats de recherche, Stagiaires, ...). > www.uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/inscriptions-particulieres.

(§) Disposition spéciale relative à l'inscription au certificat universitaire applicable aux étudiant-e-s inscrit-e-s en 2018-2019 à un programme académique au statut UCLouvain.

Frais annexes éventuels :

Tarifs « Carte sport UCLouvain » : à **50,00 €** : Infrastructures de Louvain-la-Neuve et de Bruxelles Woluwe
à **10,00 €** : Infrastructures de Mons

Infos complémentaires : www.uclouvain.be/fr/etudier/sport

L'affiliation aux activités sportives doit être payée pour le 31 octobre. En cas de non-paiement, l'affiliation sera automatiquement annulée par le Service des inscriptions de l'UCLouvain.

Tarif « Carte culture » : Depuis 2019-2020, les avantages culturels auparavant réservés aux détenteurs d'une carte culture payante sont offerts à tous les étudiants UCLouvain ! Informations complémentaires : www.carteculture.be

Tarif « Carte solidaire » : à **12,00 €** Infos complémentaires : www.louvaincooperation.org/cartesolidaire

L'affiliation à la carte solidaire doit être payée pour le 31 octobre. En cas de non-paiement, l'affiliation sera automatiquement annulée par le Service des inscriptions de l'UCLouvain.

UCLouvain Mons : Le montant du week-end d'intégration (50,00 €) doit être versé pour le 1^{er} octobre. En cas de désistement, les frais du week-end d'intégration ne seront pas remboursés pour tout-e étudiant-e qui n'aura pas averti par écrit le Service des inscriptions et fourni les justificatifs avant le 1^{er} octobre.

Le **Service des inscriptions** de l'UCLouvain est seul compétent pour toute information sur l'application des droits d'inscription :

<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/contacts.html>

A Louvain-la-Neuve : « Halles universitaires » Place de l'Université, 1 bte L0.01.10 à B-1348 Louvain-la-Neuve

A Bruxelles Woluwe : Promenade de l'Alma, 51 Bte B1.43.01 à B-1200 Woluwe Saint Lambert

A Mons : « Bâtiment « I » Chaussée de Binche, 151 bte M1.01.01 à B-7000 Mons

A Saint-Gilles : Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Rue H. Wafelaerts, 47/51 bte B3.01.01 à B-1060 Bruxelles

A Tournai : Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Rue du Glatagnies 6 bte T1.01.01 à 7500 Tournai